



VEILLE SANITAIRE SUR LA CHINE

SOMMAIRE

Cliquez sur le titre qui vous intéresse pour lire la brève :

SÉCURITÉ SANITAIRE DES ALIMENTS

[Appel à commentaires par le MOA sur le catalogue des additifs médicamenteux pour l'alimentation animale et leurs utilisations](#) – La date finale de l'appel à commentaires est prévue pour le 30 novembre 2017

[Annonce de la NHFPC sur l'autorisation de nouveaux additifs alimentaires](#) – D'autres additifs alimentaires bénéficient de l'augmentation de la quantité maximale autorisée ou de l'élargissement de leur champ d'utilisation

[Autorisation par la NHFPC de nouveaux additifs qui pourront être utilisés dans des matériaux en contact avec les denrées alimentaires](#) – 7 nouveaux additifs, 2 nouveaux types de résines et 1 nouveau matériau sont désormais autorisés

[Annonce de la CFDA sur le renforcement des contrôles de la production de farine de blé](#) – Interdiction d'utilisation des ingrédients non alimentaires lors de la production

ÉVOLUTIONS DU COMMERCE EXTÉRIEUR

[La Chine et l'Israël ont conclu un accord commercial relatif à la production de viande artificielle](#) – La valeur des importations chinoises de viande a dépassé 10 milliards de dollars US en 2016

[Quotas chinois pour l'importation d'engrais chimiques pour l'année 2018](#) – Les conditions d'obtention de parts de quota et la procédure à suivre sont également publiées

[L'entreprise taiwanaise Weichuan continue d'investir en Chine afin de renforcer sa position sur le secteur des boissons](#) – Le coût total de l'investissement devrait atteindre 129 millions d'EUR

[Simplification des procédures d'inspection et de quarantaine en Chine](#) – Cette action vise à améliorer l'efficacité des opérations de dédouanement

[Aides financières du gouvernement du Henan pour le développement de la filière bovine](#) – Avec un montant total des subventions prévu à 230 millions de CNY en 2017

[Les parents chinois se placent au 1er rang mondial en termes de dépenses mensuelles en poudres de lait infantile](#) – Les marques importantes de poudres de lait fixent des prix de vente au détail différents selon les marchés

[Séminaire international 2017 sur la sécurité alimentaire des produits carnés](#) – COFCO Meat Holdings Limited et BRFS ont signé un mémorandum de coopération stratégique

[Création d'une joint-venture entre JD et le groupe thaïlandais Central](#) – Cette opération permettra de favoriser efficacement l'accès des produits chinois au marché d'Asie du Sud-Est et permettra aux consommateurs chinois d'avoir des produits agroalimentaires de qualité originaires de Thaïlande

ACTIONS DE COOPÉRATION FRANCO-CHINOISES DANS LE SECTEUR AGRICOLE ET AGROALIMENTAIRE – ÉVÈNEMENTS D'INTÉRÊT

[Installation du bureau en Chine, à Ningbo, de l'Association viticole franco-chinoise](#) – Acheter des domaines en France devient une mode en Chine

GLOSSAIRE DES ACRONYMES UTILISÉS

SÉCURITÉ SANITAIRE DES ALIMENTS

Appel à commentaires par le MOA sur le catalogue des additifs médicamenteux pour l'alimentation animale et leurs utilisations – *La date finale de l'appel à commentaires est prévue pour le 30 novembre 2017*

Le Ministère de l'agriculture chinois a diffusé, le 30 octobre, un appel à commentaires sur le catalogue des additifs médicamenteux pour l'alimentation animale autorisés ainsi que sur leurs méthodes d'utilisation. La date finale de cet appel à commentaires est prévue pour le 30 novembre 2017.

Les additifs médicamenteux répertoriés sur la liste ont obtenu le certificat d'enregistrement des médicaments vétérinaires importés et sont par conséquent autorisés à l'importation en Chine. Leur utilisation doit répondre aux critères définis dans le deuxième document, en annexe de la circulaire. En dehors de ceux répertoriés dans ce catalogue et de ceux approuvés par le MOA, aucun médicament vétérinaire n'est autorisé à être ajouté dans l'alimentation animale. Lors de la production d'alimentation animale contenant des additifs médicamenteux, le nombre de variétés d'additifs médicamenteux ajoutés dans un seul produit ne doit pas être de plus de 3. De plus, il est obligatoire de mentionner sur l'étiquette de l'aliment en question les informations suivantes sur les additifs médicamenteux ajoutés : nom, teneur dans l'aliment, animaux concernés, périodes de retrait, mode d'emploi, etc. Cette circulaire annule et remplace les annonces antérieurement diffusées : Nongmufa 20-2001, No 168 et No 220 du MOA.

Thématique : alimentation animale - additifs médicamenteux - catalogue - méthode d'utilisation - MOA

Date : le 30 octobre 2017

Source : http://www.moa.gov.cn/govpublic/SYJ/201711/t20171102_5858821.htm

Annonce de la NHFPC sur l'autorisation de nouveaux additifs alimentaires – *D'autres additifs alimentaires bénéficient de l'augmentation de la quantité maximale autorisée ou de l'élargissement de leur champ d'utilisation*

Le 30 octobre dernier, la NHFPC a diffusé l'annonce No 8-2017 au sujet de l'autorisation d'utilisation d'un nouvel additif alimentaire, de 2 nouveaux arômes alimentaires, d'une nouvelle préparation enzymatique, de 2 nouvelles substances nutritives fortifiantes, ainsi que sur l'augmentation de la quantité maximale autorisée ou de l'élargissement de leur champ d'utilisation pour d'autres additifs.

- Nouvel additif alimentaire autorisé (nom en anglais) : N-[N-[3-(3-hydroxy-4-methoxyphenyl) propyl]-L- α -aspartyl]-L-phenylalanine 1-methyl ester

- Nouveaux arômes alimentaires autorisés (noms en anglais) : 2-Propionylpyrrole ; Ally 1-propenyl disulfide

- Nouvelle préparation enzymatique autorisée (nom en anglais) : β -glucanase

- Nouvelles substances nutritives fortifiantes autorisées (noms en anglais) : (6S)-5-methyltetrahydrofolic acid, glucosamine salt ; Galacto-oligosaccharides(GOS) (sourced from whey permeate)

- Liste des 6 additifs alimentaires bénéficiant d'une augmentation de la quantité maximale autorisée ou d'un élargissement de leur champ d'utilisation (noms en anglais) : sodium cyclamat ; amarind polysaccharide gum ; rosemary extract ; sorbitol ; disodium ethylene-diamine-tetra-acetate ; ether.

En ce qui concerne les additifs alimentaires nouvellement autorisés, des critères précis sur le champ et la quantité autorisée, ainsi que des demandes qualitatives ont été également précisés.

Thématique : nouveaux additifs alimentaires - autorisation - quantité utilisée - champ d'utilisation - élargissement - NHFPC

Date : le 30 octobre 2017

Source : <http://www.nhfpc.gov.cn/sps/s7890/201710/c4cc46c01005445f88ad169c8e820aee.shtml>

Autorisation par la NHFPC de nouveaux additifs qui pourront être utilisés dans des matériaux en contact avec les denrées alimentaires – *7 nouveaux additifs, 2 nouveaux types de résines et 1 nouveau matériau sont désormais autorisés*

Le 31 octobre 2017, par sa circulaire No 9-2017, la NHFPC annonçait l'autorisation de l'utilisation de plusieurs composés chimiques dans les emballages de produits alimentaires. Parmi eux, 7 concernent des additifs pour une utilisation dans des matériaux en contact direct avec les produits alimentaires. 2 additifs déjà autorisés dans les emballages alimentaires voient par ailleurs leur champ d'utilisation élargi et leur quantité maximale d'utilisation augmentée. 2 nouveaux types de résines sont autorisés. Enfin, un nouveau matériau en contact direct avec les produits alimentaires est désormais autorisé (Amorphous hydrogenated carbon).

Des informations spécifiques telles que le numéro CAS, la quantité maximale d'utilisation, la limite de migration spécifique (LMS), la limite maximale de résidus (LMR) entre autres ont également été précisées dans cette circulaire.

Thématique : additif - matériau en contact - emballage - denrées alimentaires - NHFPC

Date : le 31 octobre 2017

Source : <http://www.nhfpc.gov.cn/sps/s7890/201710/e1a1d262ed964501a0899d28c8a50b47.shtml>

Annnonce de la CFDA sur le renforcement des contrôles de la production de farine de blé – Interdiction d'utilisation des ingrédients non alimentaires lors de la production

La CFDA a diffusé, le 6 novembre dernier, l'annonce N° 132-2017 sur le renforcement des contrôles de la production de farine de blé.

D'après cette annonce, les producteurs de farine de blé pour utilisation générale n'ont le droit d'ajouter aucun ingrédient secondaire lors de la production. Les producteurs de farine de blé pour utilisation spécifique ont l'autorisation d'ajouter des ingrédients parmi lesquels de l'amidon alimentaire, des protéines de soja, du gluten de blé qui répondent aux normes nationales chinoises.

Les producteurs de farine de blé ont l'obligation de mentionner tous les ingrédients utilisés sur les étiquettes de leurs produits. Il est interdit d'ajouter lors de la production des ingrédients non alimentaires tels que le peroxyde de benzoyle, hypophosphite de sodium, thiourée, résorcinol, persulfate, thiadiazole, acide kojique, etc.

Les différents bureaux de la FDA doivent renforcer le contrôle quotidien auprès des producteurs de farine de blé. En cas d'ajout illégal d'additifs alimentaires, d'ajout d'ingrédients non alimentaires, d'indication mensongère sur les ingrédients utilisés, des sanctions s'appliqueront.

Thématique : farine de blé - contrôle renforcé - CFDA - ingrédient non alimentaire

Date : le 6 novembre 2017

Source : <http://www.sda.gov.cn/WS01/CL0050/216390.html>

ÉVOLUTIONS DU COMMERCE EXTÉRIEUR

La Chine et l'Israël ont conclu un accord commercial relatif à la production de viande artificielle – La valeur des importations chinoises de viande a dépassé 10 milliards de dollars US en 2016

En septembre dernier, les investisseurs chinois ont signé un accord commercial d'une valeur de 300 millions d'USD avec trois entreprises israéliennes spécialisées dans la production de viande artificielle : Super Meat, Future Meat Technologies et Meat the Future. Le but de cet accord est de répondre à la demande croissante de viande sur le marché chinois mais aussi réduire les émissions de gaz à effet de serre.

En 2016, la Chine a importé plus de 10 milliards d'USD de viande. En tant que produit de substitution, la viande artificielle devrait avoir un très fort potentiel de croissance sur le marché chinois.

En effet, la viande artificielle est produite en laboratoire à partir de cellules animales cultivées dans des boîtes de pétri et contient exactement les mêmes cellules que la vraie viande. Elle ne nécessite pas d'élevage de troupeaux de bétail qui engendre une production importante de méthane, un gaz à effet de serre qui peut avoir de graves répercussions sur les changements climatiques.

Thématiques : Israël - accord - viande/viande artificielle - produit de substitution - émissions de gaz

Date : le 18 septembre 2017

Source : <http://tech.163.com/17/0918/13/CUKBPDP00097U81.html>

Quotas chinois pour l'importation d'engrais chimiques pour l'année 2018 – Les conditions d'obtention de parts de quota et la procédure à suivre sont également publiées

Le 1er novembre 2017, le MOFCOM a publié sur son site internet les quotas pour l'importation des engrais chimiques pour l'année 2018. En 2018, la quantité totale des quotas pour l'importation des engrais chimiques s'élève à 13,65 millions de tonnes, dont 3,3 millions de tonnes de carbamide, 6,9 millions de tonnes de phosphate diammonique, et 3,45 millions de tonnes d'engrais composés (*compound fertilizer*).

Parmi lesquels, les quotas destinés au commerce d'Etat (*State Trading*) sont les suivants : carbamide 2,97 millions de tonnes, phosphate diammonique 3,52 millions de tonnes, engrais composés 1,76 million de tonnes; ceux destinés au commerce privé sont respectivement : carbamide 330 000 tonnes, phosphate diammonique 3,38 millions de tonnes, engrais composés 1,69 million de tonnes. Les premiers demandeurs sont prioritaires pour l'obtention de parts de quotas, et cela jusqu'à l'épuisement des quotas.

D'autres informations détaillées relatives notamment à la quantité minimale de parts de quota demandées, aux documents à préparer, au délai de traitement de demande, à la période de validité du certificat de parts de quotas délivré, à la gestion du certificat des parts de quotas, sont également publiées dans l'annonce.

Thématique : MOFCOM - quota - engrais chimique - 2018

Date : le 1er novembre 2017

Source : <http://www.mofcom.gov.cn/article/b/e/201711/20171102663724.shtml>

L'entreprise taiwanaise Weichuan continue d'investir en Chine afin de renforcer sa position sur le secteur des boissons – *Le coût total de l'investissement devrait atteindre 129 millions d'EUR*

L'entreprise Weichuan est un acteur important du secteur des boissons à Taiwan et en Chine continentale. Sur le marché chinois, elle propose des yaourts, jus de fruits, boissons probiotiques et des boissons à base de lait. Les régions de l'Est de la Chine et la région de Pékin sont les premiers marchés de Weichuan. Actuellement, ses jus de fruits occupent 40,2% des parts de marché de ce secteur en Chine de l'Est.

Selon le rapport financier de l'entreprise, au 1er trimestre 2017, Weichuan a réalisé pour la première fois plus de chiffre d'affaires en Chine continentale qu'à Taiwan. Afin de maintenir ses performances sur le marché chinois et de renforcer sa position sur le secteur des boissons, le groupe a pour projet d'ouvrir 2 nouveaux sites de production en Chine, dont l'un à Suzhou et l'autre à Canton. Aussi, la capacité de production de son usine à Pékin devrait ultérieurement être augmentée. Toutes ces actions d'investissements sont estimées à 1 milliard de CNY (environ 129 millions d'EUR).

Pour information, le groupe chinois Huiyuan et Coca-Cola disposent actuellement de parts de marché importantes dans le secteur des jus de fruits en Chine du Sud.

Thématiques : Weichuan - investissement - secteur des boissons - chiffre d'affaires - site de production - jus de fruits

Date : le 1 novembre 2017

Source : <http://www.jiemian.com/article/1720460.html>

Simplification des procédures d'inspection et de quarantaine en Chine – *Cette action vise à améliorer l'efficacité des opérations de dédouanement*

Le 1^{er} novembre dernier, les autorités chinoises ont annoncé la mise à jour de la réglementation relative aux procédures d'inspection et de quarantaine des produits importés. D'après la nouvelle réglementation, les procédures d'inspection et de quarantaine seront simplifiées : environ 80% des produits importés seront exemptés de contrôle par échantillonnage. A la douane de Yantai dans le Nord-Est de la Chine, les procédures d'inspection et de quarantaine pourront être effectuées en une seule journée (ou maximum un jour et demi) pour 80% des produits importés. Cela améliore l'efficacité des opérations de dédouanement et renforce efficacement les relations commerciales entre la Chine et les pays étrangers.

Thématique : simplification - réglementation - procédures d'inspection et de quarantaine - efficacité - dédouanement

Date : le 2 novembre 2017

Source : <http://www.winesinfo.com/html/2017/11/1-75480.html>

Aides financières du gouvernement du Henan pour le développement de la filière bovine – *Avec un montant total des subventions prévu à 230 millions de CNY en 2017*

Récemment, le bureau de l'élevage de la province du Henan a diffusé le « Plan des aides financières pour soutenir le développement de la filière de bovins laitiers et de bovins à viande en 2017 » ; le montant total des subventions prévu pourrait atteindre 230 millions de CNY. L'objectif est de soutenir le développement du secteur avec différentes aides financières telles que des subventions accordées pour l'augmentation du nombre de bovins dans les élevages, pour la création d'élevages de grande envergure, pour l'ouverture de points de vente de produits laitiers frais, ou encore pour le développement des pâturages à vocation touristique, etc.

En 2017, le gouvernement du Henan continue d'accorder des subventions pour encourager l'agrandissement des élevages de bovins à viande. Pour les élevages de bovins à viande de plus de 10 têtes, le montant plafond subventionné pour chaque veau nouveau-né est de 600 CNY. De plus, afin de soutenir la construction de nouveaux élevages bovins de grande envergure, le gouvernement a accordé en 2017 des subventions pour les nouveaux élevages de plus de 500 têtes. Le montant plafond est de 1 000 CNY par tête pour les élevages de bovins à viande, et de 2 000 CNY par tête pour les élevages de bovins laitiers. En même temps, dans le cas où un élevage ouvre un magasin pour la distribution de produits laitiers frais préparés sur place, celui-ci peut également bénéficier d'aides financières dont le montant plafond prévu est de 50 000 CNY. Enfin, des subventions financières peuvent être accordées à certains pâturages de la province à vocation touristique.

De plus, les centres de reproduction ou les élevages bovins important des embryons ou des bovins laitiers peuvent également bénéficier d'aides financières. Les subventions accordées pour l'importation de bovins laitiers s'élèvent à 1 000 CNY par tête ; celles pour l'importation d'embryons bovins sont de 5 000 CNY à l'unité pour les bovins laitiers et de 3 000 CNY à l'unité pour les bovins à viande.

Thématique : Henan - subvention - élevage bovin - bovin à viande - bovin laitier - embryon bovin

Date : le 3 novembre 2017

Source : http://www.hesitan.com/nnyw_xjxm/2017-11-03/215174.chtml

Les parents chinois se placent au 1er rang mondial en termes de dépenses mensuelles en poudres de lait infantile – *Les marques importantes de poudres de lait fixent des prix de vente au détail différents selon les marchés*

Selon les données de l'organisation non gouvernementale hongkongaise Globalization Monitor, les dépenses en poudres de lait infantile des ménages chinois sont les plus élevées au monde, soit en moyenne 286 USD par mois. Sachant que les dépenses mensuelles en poudres de lait des parents anglais sont seulement 82 USD. Pourquoi les Chinois dépensent trois fois plus que les Anglais ? Parce que de nombreuses marques de poudres de lait commercialisées sur le marché chinois et anglais, telles que Nestlé, Danone, Mead Johnson, Abbott, Friesland Campina et Heinz, ont fixé des prix de vente au détail différents selon les marchés. Une même formule de poudre de lait infantile est vendue beaucoup plus cher en Chine qu'en Europe.

Pour information, la nouvelle réglementation chinoise sur l'enregistrement des formules de poudre de lait infantile exige que toutes les entreprises laitières, chinoises ou étrangères, qui vendent leurs produits sur le marché chinois enregistrent leurs marques ainsi que leurs formules auprès des autorités chinoises avant le 1er janvier 2018. Celles qui n'auront pas effectué l'enregistrement devront se retirer du marché chinois. Cela devrait créer un volume de marché considérable représentant un montant total de 20 à 30 milliards de CNY (environ de 2,6 à 3,9 milliards d'EUR).

Thématique : dépenses - poudres de lait infantile - prix de vente au détail - réglementation - enregistrement

Date : le 3 novembre 2017

Source : <http://www.jiemian.com/article/1724774.html>

Séminaire international 2017 sur la sécurité alimentaire des produits carnés – *COFCO Meat Holdings Limited et BRFS ont signé un mémorandum de coopération stratégique*

Le 3 novembre, l'AQSIQ a tenu à Beijing le séminaire international 2017 sur la sécurité sanitaire des produits carnés. Lors du séminaire, COFCO Meat Holdings Limited et BRFS.A, la deuxième plus grande entreprise agroalimentaire au Brésil et la dixième plus grande du monde, ont signé un mémorandum de coopération stratégique dans la transformation et le commerce des produits carnés.

Une centaine de représentants des administrations et d'entreprises d'import-export des produits carnés, venus de l'AQSIQ, de BRFS.A, de COFCO Meat Holdings Limited, de CMA (China Meat Association), de l'Université des sciences et technologies de Hong Kong et de GFSI (Global Food Safety Initiative) se sont réunis autour de sujets tels que la qualité et la sécurité alimentaire et ont analysé les tendances internationales de gestion des produits carnés exportés et importés et ont échangé des idées sur les expériences chinoises pour contrôler la sécurité sanitaire des produits carnés exportés.

Thématique : sécurité alimentaire - produits carnés - COFCO Meat Holdings Limited - BRFS.A

Date : le 7 novembre 2017

Source : http://www.cqn.com.cn/zggmsb/content/2017-11/07/content_5072673.htm

Création d'une joint-venture entre JD et le groupe thaïlandais Central – *Cette opération permettra de favoriser efficacement l'accès des produits chinois au marché d'Asie du Sud-Est et permettra aux consommateurs chinois d'avoir des produits agroalimentaires de qualité originaires de Thaïlande*

La plateforme chinoise de e-commerce JD et le géant thaïlandais de vente au détail Central ont inauguré leur entreprise en joint-venture sous le nom « JD Central ». Ils ont également annoncé le lancement de la plateforme de vente en ligne JD.co.th destinée à la commercialisation des produits de ces deux pays. Suite à cette opération, les produits chinois auront un accès facilité au marché d'Asie du Sud-Est, et les consommateurs chinois pourront ultérieurement avoir des produits agroalimentaires de qualité, notamment des fruits, en provenance de Thaïlande.

Avec un réseau de commercialisation couvrant la Thaïlande, le Vietnam et l'Europe, le groupe Central est actuellement le plus grand acteur thaïlandais du secteur de la vente au détail. JD, quant à lui, est un géant chinois du e-commerce. Au travers de leur coopération, des produits thaïlandais d'une valeur totale de 100 milliards de THB (environ 2,6 milliards d'EUR) seront exportés vers la Chine et le monde entier d'ici 3 à 5 ans.

Thématiques : joint-venture - JD - groupe Central - Thaïlande - produit agroalimentaire - fruit - vente au détail - E-commerce

Date : le 7 novembre 2017

Source :

https://www.chinafruitportal.com/2017/11/07/%E4%BA%AC%E4%B8%9C%E6%AC%B2%E5%9C%A8%E6%B3%B0%E5%9B%BD%E6%89%93%E9%80%A0%E5%B0%8F%E4%BA%AC%E4%B8%9C%EF%BC%8C%E4%B8%9C%E5%8D%97%E4%BA%9A%E6%B0%B4%E6%9E%9C%E5%85%A5%E5%8D%8E%E5%B0%86/?pk_campaign=f699b8882f&pk_source=mailchimp&pk_medium=email&pk_content=62094&pk_cid=1fe07b0af5&utm_campaign=f699b8882f&utm_source=mailchimp&utm_medium=email&utm_content=62094&utm_term=1fe07b0af5

ACTIONS DE COOPÉRATION FRANCO-CHINOISES DANS LE SECTEUR AGRICOLE ET AGROALIMENTAIRE – ÉVÈNEMENTS D'INTÉRÊT

Installation du bureau de l'Association viticole franco-chinoise en Chine, à Ningbo – Acheter des domaines en France devient une mode en Chine

Une mode prend de l'importance en Chine depuis ces dernières années : acheter des domaines viticoles en France. Les célébrités chinoises telles que MA Yun (Jack MA), YAO Ming et ZHAO Wei ont tous investi dans la filière vitivinicole en France. Il y a quelques jours, le Sommet 2017 de l'Association viticole franco-chinoise et la cérémonie du deuxième anniversaire de l'Association ont eu lieu à Ningbo, et son bureau de représentation en charge de l'Est de la Chine a été inauguré au sein des locaux de l'entreprise YOFOTO (China). Patrick Vasseur, le vice-président de la Chambre d'agriculture de Gironde a assisté à l'événement.

L'Association viticole franco-chinoise a été fondée le 2 octobre 2015 [à Bordeaux], le président du conseil d'administration de YOFOTO (China) en est le coprésident. L'Association a pour objectif d'offrir aux domaines financés par la Chine une plateforme pour y échanger des informations, les aider à connaître l'environnement géographique et culturel, ainsi que les habitudes et l'histoire locales afin de les soutenir dans leur développement.

Patrick Vasseur a présenté lors de la cérémonie la Chambre d'agriculture de Gironde et les nouvelles politiques françaises pour le développement de la filière viti-vinicole. Les membres de la Chambre et les propriétaires de domaines ont échangé des idées sur la gestion des domaines sino-français, la distribution du vin français, la promotion de la culture du vin, la formation ainsi que le programme de visites dans les domaines sino-français.

Thématique : la Chambre d'agriculture de Gironde - YOFOTO (China) - Gironde - filière viti-vinicole

Note : entreprise chinoise du secteur de la santé

Date : le 7 novembre 2017

Source : <http://www.winesinfo.com/html/2017/11/1-75510.html>

GLOSSAIRE DES ACRONYMES UTILISÉS

AQSIQ	General Administration of Quality Supervision, Inspection and Quarantine
CFDA	China Food and Drug Administration
CIQ	China Inspection and Quarantine
CMA	China Meat Association
CNY	RMB, devise chinoise
COFCO	China National Cereals, Oils and Foodstuffs Corporation
EUROS	Devise de l'Union Européenne
FDA	Food and drug administration
GFSI	Global Food Safety Initiative
LMS	Limite de migration spécifique
LMR	Limite maximale de résidus
MOA	Ministère de l'agriculture chinois
MOFCOM	Ministère du commerce chinois
NHFPC	National Health and Family Planning Commission of China, ministère de la santé chinois
OEM	Original Equipment Manufacturer
THB	Devise thaïlandaise
USD	US Dollar, devise américaine

Source d'information :

www.moa.gov.cn	Site internet du Ministère de l'agriculture chinois
www.nhfpc.gov.cn	Site internet du Ministère de la santé chinois
www.sda.gov.cn	Site internet de "China Food and Drug Administration"
http://tech.163.com	Rubrique "Science et Technologie" de www.163.com , site internet développé par Net Ease, Inc. (NASDAQ : NTES), une des sociétés phare d'Internet en Chine, dédiée à différents services en ligne (application, service, technologies, etc.).
www.mofcom.gov.cn	Site internet du Ministère du commerce chinois
www.jiemian.com	Site internet lancé par "Shanghai United Media Group" avec 11 collaborateurs dans les secteurs d'internet, de la finance, de la communication etc., spécialisé en fourniture d'informations pour la classe moyenne chinoise.
www.hesitan.com	Site internet du magazine mensuel « Holstein Farmer », créé en 2005 par Beijing Orient Dairy Consultants Ltd., la seule publication DM (Direct Mail Advertising) en Chine dédiée à la filière de l'élevage bovin.
www.winesinfo.com	Site internet créé par la société Bon-wine Culture Consulting Co., Ltd., société de consulting spécialisée en communication autour de la culture du vin.
www.cqn.com.cn	Site internet sous tutelle de l'AQSIQ, spécialisé en diffusion des politiques, lois et réglementations publiées par les autorités compétentes chinoises, des informations en temps réel et des points de vue sur la qualité des produits sur le marché international et national.
www.chinafruitportal.com	Site internet en chinois sous contrôle du groupe chilien Yentzen, spécialisé en reportage sur les politiques agricoles ou les tendances commerciales de différents pays dans le secteur des fruits et légumes, notamment ceux en lien avec le marché chinois.

Pour toute question ou suggestion relative à cette veille, nous vous remercions d'adresser un courriel à : pekin@businessfrance.fr

Vous souhaitez être abonné à cette veille, nous vous remercions d'adresser un courriel à : reglementaire-agro@businessfrance.fr

Rédacteurs : Pauline Ding – Agrotech bureau de Pékin
 Yanxia Deng – Prospectrice Agrotech bureau de Shenzhen
 Ying Li – Conseillère export réglementaire Agrotech bureau de Pékin
 Julie Assedo - Prospectrice Agrotech bureau de Canton
 Juliette Caron – Prospectrice Agrotech bureau de Pékin
 Loic Carer – Prospecteur Agrotech bureau de Shanghai
 David Rolland – Chef de pôle Agrotech Chine
 Céline Laurans – Chef de projet informations réglementaires Asie (hors ASEAN) – Océanie – TOM

Contact à FranceAgriMer : **Véronique Looten** – Chef du Pôle Animation Export – FranceAgriMer

© 2017 – Business France

© 2017 – Business France

Toute reproduction, représentation ou diffusion, intégrale ou partielle, par quelque procédé que ce soit, sur quelque support que ce soit, papier ou électronique, effectuée sans l'autorisation écrite expresse de Business France, est interdite et constitue un délit de contrefaçon sanctionné par les articles L. 335-2 et L. 335-3 du code de la propriété intellectuelle.

Clause de non-responsabilité

Business France ne peut en aucun cas être tenu pour responsable de l'utilisation et de l'interprétation de l'information contenue dans cette publication dans un but autre que celui qui est le sien, à savoir informer et non délivrer des conseils personnalisés. Les coordonnées (nom des organismes, adresses, téléphones, télécopies et adresses électroniques) indiquées ainsi que les informations et données contenues dans ce document ont été vérifiées avec le plus grand soin. Toutefois, Business France ne saurait en aucun cas être tenu pour responsable d'éventuels changements.